

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques de Côte-Rousse à Chambéry - Convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry relative à la déconstruction des bâtiments E et Le Stadium, acquisition de la partie de parcelle cadastrée section BD n° 79p et lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des études et travaux de démolition des deux bâtiments dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ateliers relais

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 112-17

objet **RS - Parc d'activités économiques de Côte-Rousse à Chambéry - Convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry relative à la déconstruction des bâtiments E et Le Stadium, acquisition de la partie de parcelle cadastrée section BD n° 79p et lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des études et travaux de démolition des deux bâtiments dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ateliers relais**

Alain Thieffénat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que, par délibération n° 216-16 C du 21 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le lancement de l'opération d'aménagement d'ateliers relais sur la pépinière d'entreprises de Côte-Rousse.

Ce projet permettra de compléter l'offre actuelle de Côte-Rousse par l'accueil d'activités artisanales et de petites industries afin de pouvoir notamment toucher plus fortement la population du quartier des Hauts-de-Chambéry au vu de ses caractéristiques socio-économiques. Les ateliers relais sont des bâtiments de 100 à 300 m² comprenant une surface atelier (90 %) et un petit espace de bureau (10 %) éventuellement situé en étage (par exemple, en mezzanine).

Ils seront adaptés à l'accueil d'activités artisanales et de petites industries sur des durées courtes (36 mois, en bail précaire). Les artisans installés pourront bénéficier de l'ensemble des services et accompagnements proposés par le pôle entrepreneurial Côte-Rousse. Afin de toucher plus particulièrement les entrepreneurs des quartiers en politique de la ville, des actions spécifiques seront menées en lien avec les acteurs locaux et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Il est précisé que ce projet, d'un montant prévisionnel évalué à environ 2 754 000 €, bénéficie de 675 000 € de subvention au titre du FEDER.

Il est également rappelé que cette opération est prévue sur un foncier qui appartient :

- pour partie à la Ville de Chambéry et sur lequel est implanté un bâtiment dénommé Le Stadium, sur une parcelle cadastrée section BD n° 79p,
- pour partie sur un foncier géré par l'agglomération et sur lequel est implanté le bâtiment E.

Il est nécessaire à ce jour de prévoir plusieurs procédures :

Acquisition du foncier de la Ville

Afin de permettre le développement de cette opération, la Ville de Chambéry, propriétaire de la parcelle cadastrée section BD n° 79p, d'une superficie totale de 23 546 m², a proposé à Chambéry métropole - Cœur des Bauges la cession d'une partie de cette parcelle, soit environ 3 000 m² (découpage en cours).

Compte tenu des prix du marché, de la situation de ce foncier et du fait qu'une partie est en pente, il a été convenu d'un prix d'acquisition de ce foncier nu à hauteur de 55 € HT/m², soit un prix prévisionnel total d'environ 165 000 € HT.

Il est précisé que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges. La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Convention de maîtrise d'ouvrage

Il a été également convenu que la Ville de Chambéry prendrait à sa charge le coût de la démolition du bâtiment Le Stadium.

Compte tenu de ces éléments et afin d'optimiser les coûts de chantier des deux collectivités d'une part, et d'autre part le délai d'exécution du chantier en réduisant de ce fait la gêne occasionnée pour les occupants des bâtiments voisins, il est proposé la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry.

A ce jour, les coûts des études et de la déconstruction des deux bâtiments ont été estimés par un bureau d'études, dans l'hypothèse où les deux démolitions seraient concomitantes, à :

- environ 99 000 € HT pour Le Stadium,
- environ 115 000 € HT pour le bâtiment E.

Dans l'hypothèse où chaque collectivité gérerait séparément les démolitions, le bureau d'études a chiffré un surcoût de 14 % par rapport aux estimations précédentes.

Le montant définitif des travaux qui seront à la charge de la Ville sera arrêté sur la base du décompte général définitif.

Le solde qui sera dû par Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la Ville sera défini en déduisant des 165 000 € HT de foncier le coût réel des travaux (environ 99 000 € HT), soit un versement prévisionnel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la Ville de l'ordre de 66 000 € HT.

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des études et travaux de démolition des deux bâtiments

Afin de permettre la construction des ateliers relais, il est nécessaire de procéder au désamiantage et à la déconstruction du bâtiment Le Stadium et du bâtiment E. Ces deux bâtiments, vétustes, sont à ce jour inoccupés.

Il est donc proposé de lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation des études et travaux de démolition des deux bâtiments.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 relative aux délégations de compétence du Bureau,

Vu le budget 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation de études préalables à la déconstruction, du désamiantage et des travaux de déconstruction du bâtiment Le Stadium et du bâtiment E,

Article 2 : approuve l'acquisition de la partie de parcelle cadastrée section BD n° 79p pour une superficie d'environ 3 000 m² au prix de 55 € HT/m² de foncier nu, étant précisé que la somme qui sera due par Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la Ville de Chambéry sera déterminée en déduisant des 165 000 € HT de foncier le coût réel des travaux (environ 99 000 € HT), soit un versement prévisionnel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la Ville de l'ordre 66 000 € HT,

Article 3 : approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de démolition des bâtiments E et Le Stadium situés sur le parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 112-17

Objet de l'acte :	RS - Parc d'activités économiques de Côte-Rousse à Chambéry - Convention de comaîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry relative à la déconstruction des bâtiments E et Le Stadium, acquisition de la partie de parcelle cadastrée section BD n° 79p et lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des études et travaux de démolition des deux bâtiments dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ateliers relais
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	15 juin 2017
Annexe :	convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19835H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19835H2

Date de transmission en Préfecture :	23 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	23 juin 2017